

**PERMIS POUR UNE BONNE CONDUITE  
AUX ACCUEILS PÉRISCOLAIRES**

DATE	MOTIF / BÊTISE RÉALISÉE	POINTS + / -	SIGNATURE DES PARENTS

**ACCUEILS PÉRISCOLAIRES  
VILLE DE TAIN L'HERMITAGE**

Mon permis de bonne conduite  
*au Restaurant scolaire*



Nom de l'enfant : .....

Classe : .....

Ecole : .....

## LA CANTINE, C'EST SUPER !

On mange avec ses copains, on discute, on découvre de nouvelles saveurs, on reprend des forces avant de retourner étudier...

Mais pour que le repas et la pause soient agréables pour tout le monde, tu dois, comme tes copains, respecter certaines règles.

A partir d'aujourd'hui, c'est comme avec le permis de conduire des grands : si tu ne respectes pas les règles tu perds des points ...

## LE PERMIS : C'EST QUOI ?

Une fiche de bonne conduite à ton nom reste au restaurant scolaire, c'est ton permis à points. Il est valable pour toute l'année scolaire.

Tu disposes de 12 points dessus. Si tu ne respectes pas les règles de bon fonctionnement de la restauration scolaire, le personnel de service pourra t'enlever un ou plusieurs points suivant la gravité de ce que tu as fait :

- 1 point pour une faute mineure (écart de langage, bousculade, cris, ...)
- 2 points pour le non-respect du matériel et de la nourriture (gaspiller la nourriture, abimer le matériel...)
- 3 points pour le non-respect d'autrui (violence verbale, physique, humilier un copain ou le personnel de surveillance...)

A chaque point perdu, le retrait de points sera inscrit sur ton permis, avec la date ainsi que la bêtise qui a été faite.

Tu devras récupérer tes points dès le lendemain en réalisant des bonnes actions (débarrasser et nettoyer les tables du restaurant scolaire ou les bureaux de l'école, vider des poubelles, faire une lettre d'excuse à mes camarades et/ou aux adultes encadrants ...).

SI JE PERDS  
DES POINTS,  
IL SE PASSE QUOI ?



### ◦ SI TU PERDS 1 OU PLUSIEURS POINTS :

Les agents de la restauration peuvent te demander de changer de table pendant le repas ou pendant plusieurs jours ainsi tu ne pourras pas décider de manger à côté de la personne de ton choix et tu devras faire signer ton permis à point à tes parents.

### ◦ SI TU PERDS 9 POINTS :

Tu seras convoqué en mairie avec tes parents pour un entretien avec M. le Maire ou l'Adjoint(e) en charge des Affaires Scolaires et/ou le responsable du Service des Affaires Scolaires.

### ◦ SI TU PERDS 12 POINTS :

Tu seras exclu de la restauration scolaire le temps de 2 repas.

**SI TON COMPORTEMENT N'EVOLUE PAS,  
UNE NOUVELLE EXCLUSION DE 2 JOURS DE LA RESTAURATION  
SCOLAIRE POURRA AVOIR LIEU ET TON DOSSIER SERA ALORS  
ETUDIÉ EN COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES.**

**J'ai pris connaissance du permis à point, de son règlement et je l'accepte.**

**Signature de l'enfant,**

**Signature des représentants  
légaux,**